

ARGENT

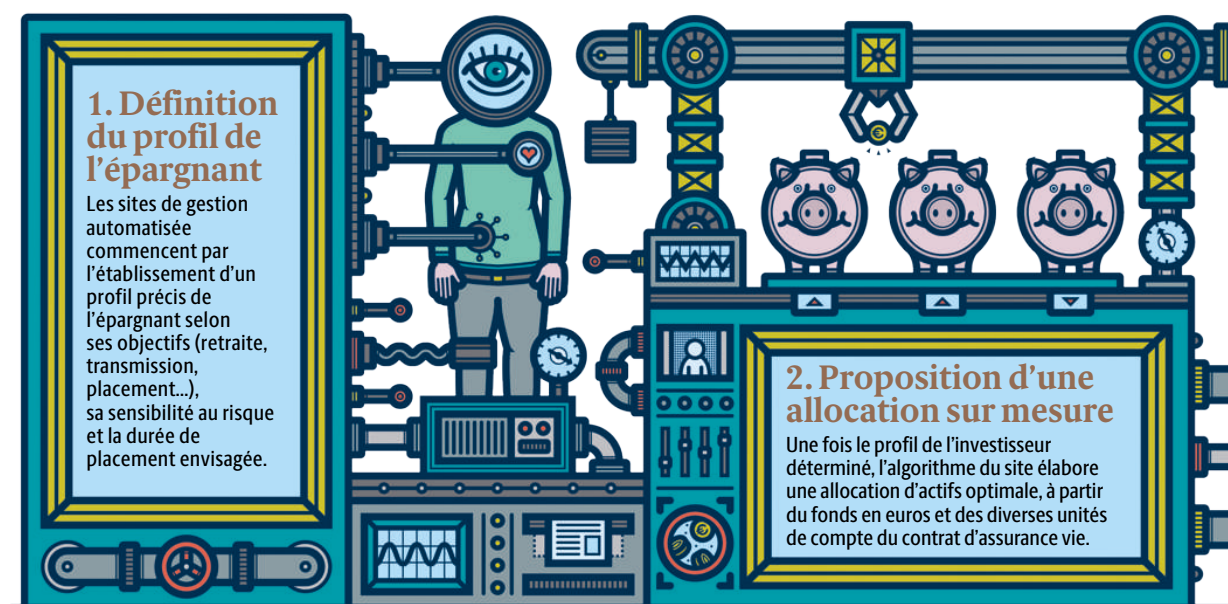
ASSURANCE VIE

Optez pour une gestion automatisée

À partir d'algorithmes, des start-up proposent une gestion automatisée et personnalisée de votre contrat d'assurance vie. Leur ambition ? Démocratiser la gestion de fortune, à moindre coût.

AURÉLIEN FERRON

LES 3 ÉTAPES DE LA GESTION AUTOMATISÉE



LeParticulier

Septembre 2016

Le patrimoine financier des Français est loin d'être optimisé, trop centré sur l'épargne sans risque (livret A, fonds en euros...), aux rendements faméliques. Et pourtant, beaucoup ont suffisamment de temps devant eux pour supporter une dose de risque et envisager une bien meilleure performance sur le long terme, tout en gommant les soubresauts boursiers, comme celui actuellement engendré par le Brexit. Fortes de ce constat, quelques start-up du monde des « fintechs » (de finance et technologie) veulent révolutionner l'univers de l'épargne, en proposant au plus grand nombre des services financiers optimisés, adaptés à chacun, en toute transparence et à moindres frais.

Les nouvelles technologies au cœur de ces contrats

Pour cela, ces jeunes entreprises (voir nos fiches p. 32-33), qui sont des conseillers en investissement financier (CIF), à l'exception de Yomoni qui est une société de gestion, misent sur les technologies. Elles recourent à des algorithmes pour connaître les attentes de chaque client et lui proposer des investissements sur mesure, bâtis sur des modèles mathématiques. Un type de

gestion qui a déjà séduit de nombreux épargnants aux États-Unis.

■ Définition du profil de l'investisseur.

Tous les sites de gestion automatisée suivent, peu ou prou, la même démarche. L'épargnant doit d'abord répondre à un questionnaire sur internet, plus ou moins pointu, souvent ludique. Quel projet ? Quelle espérance de gain ? À quelle échéance ? Quelle perte maximale acceptable ? « *C'est dans la pédagogie et la parfaite compréhension des risques que se dessine un bon investissement* », explique Grégoire Dauge, fondateur d'ActiveSeed. Pour ceux qui craignent une relation déshumanisée, et même si ces données sont moulinées par des algorithmes, sachez que les épargnants ne sont jamais laissés seuls derrière leur écran. « *En cas de réponses incohérentes, l'humain reprend la main, par une prise de contact* », rassure Sébastien d'Ornano, président de Yomoni. « *Le digital et la technologie ne doivent être que des outils au service des clients* », ajoute Jonathan Herscovici, cofondateur de WeSave, où la plupart des 7 conseillers en gestion de patrimoine viennent épauler les clients.

■ Mise en place d'une gestion personnalisée.

Dans un deuxième temps, l'épargnant souscrit en ligne une assurance vie, à partir de 1 000 à 10 000 €, suivant le site, sans frais d'entrée. Mais plutôt que de donner directement accès à des dizaines de supports financiers dans lesquels investir – au risque de s'y perdre –, ces sites simplifient la gestion. Selon ses attentes, l'épargnant est dirigé vers le profil de gestion le plus adapté : Advize propose 5 profils (de « prudent » à « audacieux »), et Nalo ou Marie Quantier déclarent fournir une allocation totalement personnalisée. Car, du profil de l'épargnant, découle une allocation d'actifs spécifique, répartie, dans des proportions variables, entre le fonds en euros du contrat et des unités de compte (UC) investies, en actions et en obligations, partout dans le monde. Très souvent, sont aussi indiquées, de manière synthétique, les probabilités de gains et de pertes sur la durée de l'investissement.

La gestion repose sur des modèles mathématiques

Au-delà de ces points communs, chaque site développe ses propres modèles. Côté gestion, tout d'abord, certains ...

LEXIQUE

Unités de compte (UC)

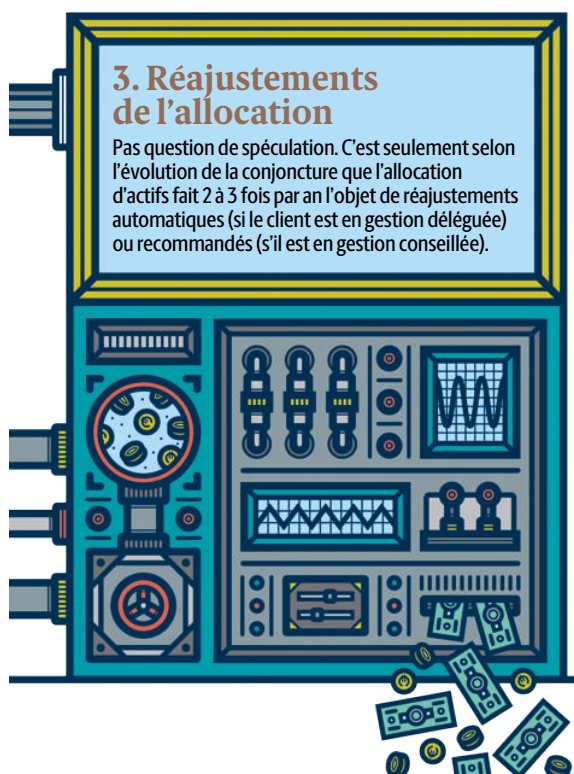
Supports d'investissement proposés en assurance vie, en plus du fonds en euros, sans risque. Il s'agit, le plus souvent, d'OPCVM gérés de manière active ou passive (les ETF, voir ci-dessous).

OPCVM

Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières sont des fonds communs de placement ou des Sicav investis sur les marchés financiers (en actions, obligations...), gérés activement par une société de gestion.

ETF

Sous-catégorie d'OPCVM, les « exchange traded funds » (ETF), ou « trackers », reproduisent, de façon passive, l'évolution d'indices boursiers (CAC 40, S&P 500...), sectoriels ou obligataires.



ARGENT ASSURANCE VIE : OPTEZ POUR UNE GESTION AUTOMATISÉE

6 contrats à gestion déléguée *

SPÉCIALISÉ **ACTIVESEED**
activeseed.alpinia-finance.com

- **CONTRAT** Skandia Archipel (Skandia Life), lancé en décembre 2014.
- **INVESTISSEMENT MINIMAL** 8 000 €, ou 3 000 € avec des versements programmés.
- **SUPPORTS** 3 fonds en euros, 921 OPCVM ou ETF.
- **FRAIS** 0 % de frais d'entrée, 1,10 %/an de frais de gestion (fonds en euros et UC).
- **FONCTIONNEMENT** Le modèle a été testé pendant 10 ans avant le lancement du site, qui propose 28 mandats de gestion en assurance vie (11 en compte-titres ou plan d'épargne en actions), selon le projet de l'épargnant (« Retraite horizon 2040 », « Curatelle-tutelle... ») ou ses centres d'intérêt (« Biotech », « Clean energy »...). Pédagogique, le site met ses modèles mathématiques au service de gérants.

MULTI-PROJETS **NALO**
www.nalo.fr

- **CONTRAT** Nalo (Generali), lancement prévu en octobre 2016.
- **INVESTISSEMENT MINIMAL** 1 000 €, ou 500 € avec des versements programmés.
- **SUPPORTS** 2 fonds en euros et 25 ETF.
- **FRAIS** 0 % de frais d'entrée, 0,85 %/an de frais de gestion sur les fonds en euros et 1,20 % ou 1,40 %/an sur les UC, selon l'encours.
- **FONCTIONNEMENT** À l'aide de modèles mathématiques, ce site, créé par deux scientifiques, dit pouvoir répondre aux différents projets d'un épargnant dans un même mandat de gestion. Par exemple, une poche peut être consacrée à une dépense certaine à 5 ans et une autre, gérée différemment, pour préparer un complément de retraite à 20 ans.

HUMAIN **WESAVE**
www.wesave.fr

- **CONTRAT** WeSave Patrimoine (Suravenir), lancé en avril 2016.
- **INVESTISSEMENT MINIMAL** 10 000 €
- **SUPPORTS** 1 fonds en euros et 81 ETF
- **FRAIS** 0 % de frais d'entrée, 1,30 %/an de frais de gestion (fonds en euros et UC).
- **FONCTIONNEMENT** Très clair, le site propose 10 mandats de gestion (composés d'ETF), du plus prudent au plus offensif, l'équipe de gestion s'appuyant, à la fois, sur des modèles mathématiques et sur l'expertise du géant de la gestion Amundi (actionnaire de WeSave) pour prendre ses décisions. Visant une clientèle aisée, le site met en avant le conseil humain, avec une équipe de 7 conseillers en gestion de patrimoine, qu'il est possible de rencontrer.

* Tous à gestion déléguée, ces contrats ne comportent pas de frais d'arbitrage, ceux-ci étant intégrés aux frais de gestion. UC : unités de compte.



... ont une approche très rationnelle, uniquement fondée sur des modèles mathématiques permettant de traiter des quantités de données financières, afin d'en déduire une allocation optimale. « Cela permet d'éviter toute erreur humaine de jugement face à un événement », revendique Guillaume Piard, fondateur de Nalo. Même façon de faire chez Marie Quantier : « Nous analysons la conjoncture sur la base d'une

multitude d'indicateurs nous permettant de la traduire dans nos allocations, et de les faire évoluer dans le temps », indique son président Mathieu Hamel.

Mais la plupart des sites ont une méthode hybride, avec des modèles mathématiques mis au service de gérants en chair et en os. « Les algorithmes donnent des indications, mais il faut un œil humain expérimenté pour les analyser et en tirer les bonnes conclusions », estime Sébastien d'Ornano (Yomoni), qui, comme ActiveSeed ou WeSave, a superposé un comité de gestion aux modèles mathématiques. Plus traditionnel, Advize a, de son côté, délégué la gestion des profils de son contrat à la société d'analyse financière Morningstar et à ses 120 analystes. Quel que soit le modèle, sachez cependant que l'on reste ici bien loin de la finance spéculative, avec des allocations réajustées, au maximum, une fois par mois, le plus souvent 2 à 3 fois par an.

Beaucoup de sites investissent au travers de fonds indiciels

Tous les sites de gestion automatisée n'investissent pas l'argent de leurs clients de la même manière. La plupart n'utilisent que les ETF (voir lexique p. 31), des fonds répliquant l'évolution d'indices boursiers. Leur principal atout : un coût peu élevé, comparé à des fonds traditionnels. Invisibles (car déduits des performances des

Et si votre contrat contenait déjà des propositions de gestion ?

Toutes les banques privées et de nombreux acteurs internet proposent déjà des solutions de gestion déléguée (voir le n° 1108 du *Le Particulier*, p. 32 et le n° 1115, p. 28). Une gestion plus traditionnelle (effectuée par leur filiale de gestion ou des gérants, tel Edmond de Rothschild), souvent plus onéreuse et moins indépendante que celle des assurances vie robotisées. Il est plus rare de bénéficier d'une gestion conseillée, avec un suivi dans le temps. Avec son service « Profiler », pour les détenteurs de ses

contrats, le courtier Linxea donne accès aux conseils de Morningstar, de même que Assurancevie.com propose des allocations modèles et évolutives (via Lazard Frères Gestion et Lyxor ou Mes-placements.fr, grâce à EOS Allocations). Pour 9 € par mois, et à condition de détenir l'un des 16 contrats référencés, vous pouvez aussi bénéficier des conseils automatisés de Fundshop. Et, gratuitement, des allocations conseillées chaque année par *Le Particulier*, grâce aux outils développés par Quantalys (voir notre n° 1114, p. 40).

LeParticulier

Septembre 2016

...ou conseillée

SIMPLE YOMONI www.yomoni.fr

- **CONTRAT** Yomonie-Vie (Suravenir), lancé en septembre 2015.
- **INVESTISSEMENT MINIMAL** 1 000 €
- **SUPPORTS** 1 fonds en euros et 83 ETF
- **FRAIS** 0 % de frais d'entrée; 0,60 %/an de frais de gestion sur le fonds en euros et 1,30 %/an sur les UC.
- **FONCTIONNEMENT** Après avoir répondu à 13 questions simples, l'épargnant est orienté vers l'un des 10 mandats de gestion proposés, du plus prudent au plus offensif, uniquement composés d'ETF et gérés par un comité de gestion, épaulé par des modèles mathématiques. En tant que société de gestion, Yomoni propose aussi des mandats de gestion dans le cadre d'un compte-titres et d'un plan d'épargne en actions.

PRÉCURSEUR ADVIZE www.advize.fr

- **CONTRAT** Ma Sentinelle Vie (Generali Vie), lancé en juin 2012.
- **INVESTISSEMENT MINIMAL** 1 000 €, ou 500 € avec des versements programmés.
- **SUPPORTS** 2 fonds en euros, 62 OPCVM, 4 ETF et 1 SCPI.
- **FRAIS** 0 % de frais d'entrée et sur arbitrages; 0,60 %/an de frais de gestion sur le fonds en euros et 0,85 %/an sur les UC.
- **FONCTIONNEMENT** Orienté vers l'un des 5 profils de gestion, de « prudent » à « audacieux », l'épargnant reçoit, chaque vendredi, un rapport personnalisé et, 1 à 5 fois par an, des propositions d'arbitrage, exécutables en quelques clics, émanant de Morningstar, société d'analyse financière spécialiste des OPCVM.

ROBOTISÉ MARIE QUANTIER www.mariequantier.com

- **CONTRAT** Marie Quantier I (Suravenir), lancé en mars 2016.
- **INVESTISSEMENT MINIMAL** 1 000 €
- **SUPPORTS** 1 fonds en euros, 35 ETF et 28 OPCVM.
- **FRAIS** 0 % de frais d'entrée; 0,10 % sur arbitrages; 0,60 %/an de frais de gestion (fonds en euros et UC); abonnement de 5,90 €/mois et commission de 5 % sur les gains.
- **FONCTIONNEMENT** C'est surtout à partir des pertes qu'il est prêt à subir que le client se voit proposer une allocation composée d'ETF et, 1 à 4 fois par an, des propositions d'arbitrage, selon les modèles mathématiques développés par la société. Cette dernière propose aussi ses services en compte-titres.

fonds), les frais de gestion d'un ETF sont d'environ 0,3 % par an, contre 2 % par an, en moyenne, chez un gérant classique, et dont une partie est rétrocédée aux distributeurs. « Ces coûts réduits profitent aux épargnants, détenteurs d'un contrat mécaniquement plus performant », fait valoir Guillaume Piard, de Nalo. Une approche cependant réductrice aux yeux de certains. « Nous sommes convaincus que des fonds activement gérés et bien choisis peuvent être plus performants que les ETF », explique Léonard de Tilly, cofondateur de Fundshop, qui propose de la gestion conseillée pour 16 contrats grand public (voir encadré p. 32). « Il faut aussi savoir que les ETF ne permettent pas d'investir dans certaines zones géographiques ou certains secteurs. S'en contenter ne permet donc pas d'élaborer une allocation d'actifs optimale », relève ActiveSeed, en quête des supports les plus performants (déduction faite des frais de gestion), ETF ou non.

Enfin, le conseil proposé n'est pas toujours de même nature. Certains sites (Advize, Fundshop, Marie Quantier...) proposent de la gestion dite « conseillée ». L'épargnant pilote lui-même son contrat en choisissant de suivre, ou non, les arbitrages recommandés par les gérants. « Les investisseurs peuvent ainsi prendre part aux décisions, tout en bénéficiant d'un conseil et d'un suivi person-

nalisé, explique Olivier Gentier, directeur général d'Advize. Si nous estimons que son contrat n'est plus adapté, nous lui faisons une proposition d'arbitrage, qu'il peut effectuer en quelques clics de souris. » Le second modèle est celui de la gestion déléguée, ou sous mandat. L'épargnant n'intervient plus directement : c'est le gérant du mandat qui va sélectionner les supports, puis en modifier l'allocation au fil du temps. Une gestion réellement clé en main.

Il est trop tôt pour juger la qualité de la gestion automatisée

Sur le papier, ces solutions sont toutes séduisantes. Il n'est, en revanche, guère facile de comprendre ce qui se cache derrière les algorithmes développés par ces petits génies des mathématiques et de jauger la pertinence de leurs conseils. « Ils ont, cependant, le mérite de proposer au grand public des solutions simples et de faire comprendre que la performance passe par une prise de risque, explique Jean Paul Raymond, directeur de la société d'analyse financière Quantalys. Mais, bien sûr, le verdict se jouera sur leurs résultats. » Toutes ces structures étant très jeunes, il faudra encore patienter. Reste un argument imparable : leurs tarifs, jusqu'à deux fois moins chers que ceux en vigueur chez les conseillers en gestion de patrimoine ou en banque privée. De la haute couture au service de tous ! ■

A SAVOIR

Les régulateurs veillent au grain

L'Autorité des marchés financiers (AMF) voit d'un bon œil l'émergence de ces nouveaux acteurs permettant « de baisser les coûts, de donner accès à une forme de conseil à des populations qui jusqu'alors n'y avaient pas accès et d'améliorer la qualité du conseil en allocation d'actifs, aux dires de son président Gérard Rameix. Sous réserve, bien sûr, que les algorithmes utilisés ne comportent pas de biais ». L'AMF s'interroge aussi sur les risques des nouvelles technologies en matière de conseil automatisé et vient de créer un pôle consacré au suivi et à l'encadrement des fintechs, en collaboration avec l'Autorité de contrôle prudentiel (ACPR).